

Sénat de Belgique.

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 1838.

Adresse en réponse au Discours du Trône.

SIRE !

Le Sénat a appris avec une vive satisfaction que les relations de bonne amitié que Votre Majesté a établies avec les Puissances continuent à subsister ; elles contribueront puissamment, nous en avons la conviction, à amener une solution de nos différends avec la Hollande, conforme aux droits et aux intérêts de la Belgique, dont Votre Majesté fait la règle unique de sa politique.

En continuant à défendre, avec persévérance et courage, les droits et les intérêts du pays, Votre Majesté répondra au vœu de tous les Belges, jaloux de maintenir, sous son règne, cette union entre les neuf provinces, qui, subsistant depuis des siècles, a été confirmée par les actes mêmes du Gouvernement précédent. Ce sera pour sa dynastie un nouveau titre à la reconnaissance de la Patrie. Les acclamations unanimes qui ont accueilli les nobles paroles que Votre Majesté a fait entendre au sein de la Représentation Nationale, lui auront prouvé combien nous apprécions tout ce qui a été fait jusqu'ici, et qu'au besoin nous ne reculerions devant aucun sacrifice pour défendre l'honneur et les droits du pays.

Le Sénat, Sire, sera constamment disposé à appuyer les mesures que la défense du territoire pourrait rendre nécessaires.

Les traités de commerce et de navigation que Votre Majesté a conclus avec la France et la Turquie, sont de grands bienfaits qui, en assurant à notre commerce et à notre industrie des débouchés nouveaux, augmenteront encore la prospérité matérielle du pays. Le Sénat applaudit à l'ouverture de négociations dans le même but avec d'autres Puissances.

Les lois des recettes et dépenses pour l'exercice de 1839 seront examinées avec soin. Le Sénat, Sire, en votera le chiffre dans une proportion, qui, en ménageant les intérêts des contribuables, assurera cependant au Gouvernement de Votre Majesté les moyens de pourvoir convenablement à la défense du pays ; s'il venait à être attaqué, le Sénat compte sur le bon esprit et sur la bravoure de notre armée, à laquelle Votre Majesté a rendu un si honorable témoignage.

Les lois militaires votées dans notre dernière session ont paru au Sénat susceptibles de recevoir un complément. Les droits de ceux qu'une maladie cruelle a frappés, comme de ceux qui exposent leur vie pour la défense du pays, seront pesés avec tout l'intérêt qui s'y rattache.

Nous nous associons au vœu exprimé par Votre Majesté que, pendant la présente session, une loi sur le duel et une autre sur les injures et les diffamations soient adoptées et préviennent le retour de ces excès déplorables dont nous avons eu tant d'exemples.

Le Sénat voit avec orgueil marcher d'un pas assuré la continuation des travaux de nos chemins de fer, cette grande œuvre de notre nationalité, destinée à exercer une si heureuse influence sur nos relations avec les pays voisins. Le taux favorable, auquel un emprunt a été contracté pour cet objet, est une preuve du crédit que la loyauté du Gouvernement de votre Majesté a su créer.

Nous applaudissons aux résultats déjà obtenus pour l'amélioration des prisons : une des plus importantes à introduire encore, sera l'établissement d'un pénitencier spécial pour les jeunes délinquans.

L'accord qui règne entre le Gouvernement de Votre Majesté et les autorités provinciales, assure à nos établissemens de bienfaisance, l'extension et les perfectionnemens dont ils sont encore susceptibles.

Si la liberté de l'enseignement a multiplié les moyens d'instruction dans les localités riches du Royaume, le même résultat n'est pas encore atteint dans les localités moins favorisées de la fortune ; la loi sur l'enseignement primaire et moyen comblera cette lacune. Cette loi et les changemens qui doivent améliorer la législation sur l'enseignement supérieur, compléteront notre système d'instruction publique.

L'agriculture est en général florissante ; le Sénat partage la sécurité du Gouvernement de Votre Majesté relativement aux craintes qu'ont pu concevoir les consommateurs, par rapport à la cherté des blés. Les soins dirigés vers l'amélioration de cette branche de notre richesse nationale influenceront sur la prospérité de notre commerce et de notre industrie, qui y sont si étroitement liés.

Les arts continuent de fleurir à l'ombre de nos institutions : l'impulsion donnée par votre Majesté est pour eux un puissant encouragement.

Votre Majesté peut compter sur le concours du Sénat, pour toutes les améliorations que le pays attend encore de la législature. Il se fera toujours un devoir de répondre à sa vive sollicitude pour le bien-être moral et matériel du pays.

Réponse de Sa Majesté.

MESSIEURS !

Je reçois toujours l'expression des sentimens du Sénat avec satisfaction, et particulièrement dans les circonstances où il s'agit des plus grands intérêts du pays.

Votre concours loyal ne m'a jamais manqué ; je trouve dans cet accord et dans l'attachement que me témoigne la Nation, la récompense de ma sollicitude constante pour son bonheur.